

Assistant(e) familial(e)

Accueillir à son domicile des enfants ou adolescents jusqu'à 18 ans ou de jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, ainsi que les mères avec enfants de moins de 3 ans.

Effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL

ASSISTANCE À LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS SOCIOÉDUCATIFS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

10120

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accompagnement ou recherche de personnes dans divers locaux internes ou externes
- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine
- Assistance aux personnes : soutien scolaire de l'enfant (aide aux devoirs, contact avec le milieu scolaire)
- Assistance aux personnes, aux patients pour l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Organisation, animation et suivi d'activités spécifiques au domaine d'activité
- Recueil/collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Accompagner une personne dans la réalisation de ses activités quotidiennes
- Analyser/évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes, relative à son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou la personne accueillie et/ou son entourage
- Élaborer des menus, composer des repas
- Organiser/animer des activités spécifiques à son domaine de compétence pour des patients, des personnels/des groupes
- Prévenir, traiter et résoudre les situations de tension
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

CONNAISSANCES REQUISES

- Communication et relation d'aide (44021)
- Comportement alimentaire (43440)
- Education santé et à la vie sociale
- Gestion de crise (46321)
- Hygiène et sécurité (43403)
- Pédagogie (44542)
- Premiers secours (42826)
- Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (14420)
- Sécurité des biens et des personnes (42850)
- Vocabulaire médical

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Garde d'enfant à domicile \(Code ROME K1303\)](#)
- [Assistant ou assistante familiale en protection de l'enfance \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux B3B/06\)](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Code de l'action sociale et des familles Articles L422-7 et L422-8](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat d'assistant familial (44009)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

Ministère de la santé et de la prévention

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 14 mars 2006](#)
-

RÉPERTOIRE

- [RNCP4500](#)
-

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation continue
 - Validation des acquis de l'expérience
-

ADMISSIBILITÉ

Stage préparatoire de 60 h à l'accueil de l'enfant, réalisé par l'employeur dans les 2 mois précédant l'accueil du premier enfant confié au titre du premier contrat de travail suivant l'agrément par le Conseil Général.

MODALITÉS D'ADMISSION

Dossier d'inscription

JURY

Nommé par le représentant de l'Etat dans la région, il comprend :

- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président du jury des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'assistant familial
 - des représentants de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil familial permanent
 - pour un quart au moins de ses membres, des représentants des professionnels de l'accueil familial permanent, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
-

PROGRAMME

Durée

240 h

Blocs de compétences

- BC 1 : accueillir et intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil

- BC 2 : accompagner l'éducation de l'enfant
 - BC 3 : communiquer dans son contexte professionnel et dans son cadre institutionnel
-

OBTENTION DU DIPLOME

Avoir obtenu au moins 10/20 dans chacun des blocs de compétences.

Epreuves

BC 1 : Entretien sur dossier (45 mn)

BC 2 : Etude de cas sur l'accompagnement éducatif de l'enfant (2 h)

BC 3 : Epreuve orale de communication (30 mn)

STATUT ET ACCÈS

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Agrément d'assistant(e) familial(e) délivré par le Conseil Général du département
- Stage préparatoire de 60 h avant le premier accueil
- Formation obligatoire (240 h) dans un délai de 3 ans après le 1er contrat de travail suivant l'agrément (dispense si titulaire des diplômes suivants : éducateur jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, éducateur spécialisé)
- Possibilité (pas d'obligation) du diplôme d'Etat d'assistant(e) familial(e) dispensant ensuite du renouvellement de l'agrément

Relations professionnelles

- Parents-famille pour le partage d'information et l'accompagnement
- Autres travailleurs sociaux, médicaux et psychologues pour le partage d'information et le travail en équipe pluridisciplinaire
- Autres professionnels des secteurs sanitaire, social, médico-social et enseignants pour la mise en oeuvre des projets personnalisés

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Association
- Centre de Protection Maternelle et Infantile
- Centre de vacances et de loisirs
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Etablissement scolaire
- Particulier employeur
- Structure d'accueil petite enfance (Crèche, halte-garderie)

Conditions

- Travail à domicile
 - Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées et week-ends)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Assistant(e) famille d'accueil

LIENS PROFESSIONNELS

- [UFNAFAAM](#)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Aide médico-psychologique \(AMP\)](#)
 - [Moniteur\(trice\) éducateur\(trice\)](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-

